



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives :
le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes**

Déclaration présentée par l'Organisation internationale de perspective mondiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2004/1.



L'Organisation internationale perspective mondiale approuve la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, instruments internationaux décisifs qui consacrent l'importance de l'équité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans tous les domaines de la vie – protection, participation, développement et survie. Il est louable que, pour la première fois dans son histoire, la Commission de la condition de la femme ait inscrit à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session la question du rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes.

L'équité entre les sexes est d'une importance capitale pour que les garçons et les filles ainsi que les hommes et les femmes puissent vivre dans une société caractérisée par l'égalité d'accès et de possibilités dans l'emploi, les services sociaux (éducation, santé, approvisionnement en eau et alimentation), la propriété foncière, la participation à l'élaboration des politiques, la gestion des affaires publiques et le domaine législatif. L'expérience acquise par l'Organisation internationale perspective mondiale dans 96 pays confirme que, pour parvenir à l'égalité entre les sexes, nous devons nous intéresser à la participation aux processus décisionnels, à la représentation dans les postes de direction et à l'autonomisation. Notre Organisation, très préoccupée par ces problèmes, préconise une nouvelle orientation des politiques pour mettre fin à la discrimination contre les femmes et les filles, y compris à la violence, aux abus, à l'indifférence, à l'exploitation, à l'oppression et à la subordination injuste. Les hommes et les garçons ont un important rôle à jouer dans la solution de ce problème au lieu d'être stigmatisés comme en étant la cause.

La réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur le rôle des garçons et des hommes dans l'égalité entre les sexes (2003), organisée par la Division de la promotion de la femme en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a abordé plusieurs questions, dont deux qui appellent une attention urgente, à savoir la pandémie du VIH/sida et le partage des responsabilités familiales.

Par ailleurs, l'Organisation internationale de perspective mondiale soumet les recommandations suivantes aux gouvernements, aux ONG et aux organismes des Nations Unies qui participeront à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme :

- Développer, entre autres comportements sociaux positifs, l'esprit d'initiative chez les garçons et les filles en privilégiant la solution des conflits ethniques, sociaux et civils et les habiliter à agir sur la consolidation de la paix, et l'administration;
- Garantir la participation des garçons et des filles aux mouvements nationaux, régionaux et internationaux qui s'intéressent au travail des enfants, une importance particulière étant accordée à l'égalité du salaire, à l'éducation pour tous et à la lutte contre le mariage précoce;
- Rappeler l'importance de l'éducation en soulignant tout particulièrement les objectifs et les cibles du Cadre d'action de Dakar en matière d'éducation pour tous (2000) et les objectifs de développement du Millénaire, qui prévoient d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et

secondaire, d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. Cela nécessiterait plus précisément ce qui suit :

- Inclure les divers éléments de l'égalité entre les sexes dans les programmes d'étude de l'enseignement primaire et dans la formation des professeurs;
 - Améliorer les conditions d'éducation des enfants dans les régions rurales;
 - Réunir des données ventilées par sexe, y compris sur les garçons et les filles ayant des besoins spéciaux et sur les minorités;
 - Fournir aux enseignants des écoles primaires une formation en ce qui concerne l'inclusion dans leur classe de garçons et de filles ayant des besoins spéciaux;
- Intéresser aussi bien les hommes que les femmes, les garçons que les filles, à la lutte contre la pandémie du VIH/sida, notamment en matière de prévention, de soins et de traitement;
 - Renforcer les partenariats entre hommes et femmes en matière de partage des responsabilités au foyer, au travail, au sein de la collectivité et dans la nation;
 - Encourager l'égalité entre les sexes en élaborant et en mettant en oeuvre une législation soucieuse de parité et en veillant à ce que les techniques de l'information et les médias donnent des femmes et des hommes, des garçons et des filles une image dénuée de stéréotypes;
 - Garantir la participation des hommes et des garçons à l'élimination des pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, comme par exemple le mariage précoce et la mutilation génitale.
